

## Conférence de presse de Vincent THOMAS, Président de l'université de Bourgogne 4 février 2022

*Seul le prononcé fait foi*

Il est important pour moi de prendre la parole pour clarifier la situation et la position de l'université de Bourgogne dans la crise qui a été initiée par la communication de la présidente de l'université de Franche Comté, la semaine dernière, relayée par la presse.

J'entends des propos, je lis dans la presse des choses édifiantes, des rumeurs qui circulent sur mes intentions.

Je vous invite aujourd'hui car tout au long de la semaine, j'ai été attentif à ce qui se disait, à ce que les représentants de ma communauté pensent, les responsables de laboratoire et de composante, mais aussi les organisations syndicales, et bien entendu l'équipe qui m'entoure pour assurer la gouvernance de l'université de Bourgogne.

Je tiens tout d'abord à réaffirmer mon attachement à la structuration de l'enseignement supérieur et la recherche à l'échelle du site. Nos chercheurs, nos enseignants, nos personnels travaillent ensemble et obtiennent de très bons résultats. Il nous faut leur garantir que, quelle que soit l'évolution institutionnelle du site, cette dynamique sera encouragée et soutenue ;

UBFC montre une fois de plus son incapacité à offrir aux chercheurs, aux enseignants et aux personnels un cadre institutionnel adapté. La COMUE rencontre aujourd'hui une nouvelle crise, qui s'apparente à celle qui a abouti à une année complète d'opposition entre les établissements il y a 4 ans, suivie de deux ans d'administration provisoire, puis d'un an de tentative de reconstruction, avec de nouvelles têtes, d'un modèle de coopération qui est en train d'échouer.

En effet, nous avons perdu I-Site qui était très structurant et qui, chacun en convient, a dynamisé le site. La perte d'I-Site fragilise la structuration de la COMUE qui avait été conçue précisément par et pour ce projet d'excellence. Il en résulte aujourd'hui non pas une crise de la COMUE, mais trois crises au sein de la COMUE :

- Une crise budgétaire : la COMUE ne sait pas si elle va pouvoir verser les salaires de ses personnels en 2023, voire en 2022 ;
- Une crise touchant ses ressources humaines : 8 personnels ont décidé de quitter UBFC, bien avant la crise, dont la directrice de la recherche et la directrice de la formation, les deux piliers d'une université ; les personnels qui restent en place se retrouvent dans une situation alarmante de surcharge de travail qu'ils ne peuvent surmonter ; pire encore, depuis plusieurs mois, l'UBFC ne parvient pas à recruter pour remplacer les départs faute de perspectives ;
- Une crise politique qui s'est ajoutée récemment aux précédentes : en pleine discussion sur les orientations futures de la politique de site, cette crise a été provoquée par la diffusion tronquée et déformée de certains de mes propos alors même qu'il avait été convenu de poursuivre les discussions ultérieurement.

Aujourd'hui, il est de ma responsabilité d'attirer l'attention des partenaires et des communautés sur le danger de poursuivre une politique de site sur un modèle institutionnel qui est caduc. Ne pas prendre de la hauteur, ne pas tirer les conséquences de ce constat de crises, c'est assurément se placer dans le déni et, surtout, cela revient à fragiliser l'ensemble du site de Bourgogne-Franche-Comté, y compris nos partenaires qui ne sont pas membres d'UBFC.

C'est pourquoi j'ai observé ce qui se fait ailleurs, j'ai pris des contacts auprès de mes homologues qui ont été confrontés aux mêmes difficultés dans d'autres régions pour échanger sur leur propre expérience, j'ai réfléchi aux possibilités offertes par la loi pour structurer institutionnellement les sites d'enseignement supérieur et de recherche.

A la suite de cette réflexion, j'ai souhaité rencontrer les directeurs de composantes et de laboratoires de l'université de Bourgogne pour évoquer avec eux l'avenir de notre site et recueillir leurs propositions. Rapidement, le consensus s'est fait sur l'échec du modèle de la COMUE. De même, la fusion des deux universités, l'université de Franche Comté et l'université de Bourgogne, a été écartée car elle ne correspond pas à la typologie du territoire et aux souhaits des établissements. Cela ferme également la voie à la création d'un établissement expérimental car la loi prévoit dans ce cas la fusion des universités qui y participent.

La loi ouvre deux autres possibilités : l'association de coordination territoriale et la convention de coordination territoriale. L'association est une personne morale, elle suppose un chef de fil et un seul siège social, elle se heurte donc également à la typologie territoriale. La convention est plus souple, plus agile et peut parfaitement servir la dynamique du site et son ambition.

Forts de ce constat, les directeurs de laboratoire et de composante ont poursuivi leurs échanges en vue de construire un dialogue salvateur pour l'enseignement supérieur et la recherche du site.

De nombreuses questions se posent, ce qui est normal dès lors que l'on envisage des changements. Notamment, une telle convention peut-elle servir une politique ambitieuse ? La réponse tient à notre propre volonté de sortir par le haut de la crise provoquée, comme cela s'est fait à Tours et à Poitiers et dans bien d'autres villes.

Du contenu de la convention dépendront nos ambitions collectives. Je citerai l'exemple de Poitiers qui vient de remporter un projet d'excellence PIA4 après avoir finalisé sa convention de coordination territoriale.

Plus que jamais, notre territoire a besoin d'un enseignement supérieur et d'une recherche attractifs et rayonnants à l'international. C'est possible, à condition d'appréhender les instruments qui sont à notre disposition pour accompagner les femmes et les hommes qui, au quotidien, font la recherche et l'enseignement supérieur de Bourgogne-Franche-Comté. C'est cet avenir que souhaite construire l'université de Bourgogne avec ses partenaires.